

18^e conférence de l'Académie internationale de droit linguistique

DROIT, LANGUES, PEUPLES AUTOCHTONES, MINORITÉS, MAJORITÉS FRAGILES ET GOUVERNANCE

Le droit linguistique est associé à l'État-nation souverain, mais touche aussi les langues des minorités, des Autochtones et des majorités fragiles. Quant à l'État souverain, il est bouleversé par le passage du paradigme du gouvernement à celui de la gouvernance qui accorde plus d'importance à l'entreprise privée et aux gouvernements non souverains. Dans ce contexte, il est pertinent de réunir des chercheurs du Québec, du Canada et d'ailleurs dans le monde pour réfléchir à la gouvernance de ces langues et de leurs politiques au sens large (gouvernements, langue(s) officielle(s); entreprise privée; éducation; linguistique, terminologie, traduction; normalisation et outils de référence).

Du 3 au 5 juin 2024

Faculté de droit
Campus principal de Sherbrooke
Centre judiciaire Jean Melanson (A9-130)

Inscription obligatoire
(gratuite)

